



## INTERVIEW

**MICHEL ROUX** DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ADVESTIGO

### *De grands progrès auront été faits dans deux ans sur le filtrage*

Advestigo est un éditeur français fournisseur de solutions de protection et de monétisation de contenus numériques sur Internet. La société travaille en particulier pour la Sàcem, la SCPP ou encore l'Alpa. Son directeur général s'exprime après la signature de l'accord issu de la mission Olivennes.

**Dans le cadre du rapport remis par Denis Olivennes, on parle d'un mécanisme d'avertissement et de sanction prévoyant l'envoi de messages puis l'éventuelle suspension d'abonnement... Est-ce techniquement réaliste ?**

Parfaitement. Il est prévu que l'industrie, musicale ou audiovisuelle, saisisse une autorité administrative sur la base du constat d'une mise à disposition de fichiers non autorisée. Cette « collecte de constats » est la combinaison de trois savoir-faire : la reconnaissance des œuvres (grâce à des empreintes numériques audio et vidéo), la détec-

tion des copies proposées sur le réseau et le relevé des éléments nécessaires au constat. La société que je dirige maîtrise ces trois aspects et peut sans problème les mettre en œuvre.

**Les FAI se sont engagés à collaborer sur les modalités d'expérimentation des technologies de filtrage des réseaux. Où en est cette technologie ?**

Le terme de filtrage recouvre des choses très différentes. Le filtrage statique, c'est-à-dire la détection des fichiers lorsqu'ils sont à l'arrêt sur un site Web de partage vidéo par exemple, est bien maîtrisé grâce aux technologies d'empreintes numériques audio et vidéo. Il s'agit d'ailleurs, de plus en plus souvent, de mettre en œuvre un partage intelligent des revenus publicitaires par exemple. Le filtrage dynamique d'un fichier au moment où il est transféré sur le réseau est beaucoup plus complexe, de par les débits de trafic en jeu et la

### Une infrastructure télécoms d'opérateur est complexe et soumise à des contraintes de qualité de service telles que rien ne peut y être fait à la légère.

contrainte incontournable, bien sûr, de ne perturber en rien le reste des communications. Aujourd'hui on est capable d'interrompre l'ensemble des échanges correspondant à un protocole particulier. Au risque que des échanges licites passent à la trappe avec le reste... Demain,

**illicites devienne une réalité ?**

Il est certain que de grands progrès auront été faits. Les tests que nous faisons en laboratoire avec de grands équipementiers sont déjà encourageants et les prochains mois seront avant tout consacrés à évaluer puis à maîtriser graduellement les problèmes de déploiement à grande échelle puis d'exploitation. Une infrastructure télécoms d'opérateur est extrêmement complexe et soumise à des contraintes de qualité de service telles que rien ne peut y être fait à la légère.

**Pourra-t-on alors parler de surveillance d'Internet ?**

Absolument pas ! Imaginez un portique au péage d'autoroute qui détecterait la copie de Lacoste dans votre valise ou la fausse Rolex à votre poignet... c'est de ce niveau-là. De plus, l'objet contrefait est intercepté sans même chercher à savoir qui envoyait quoi à qui. C'est parfaitement anonyme et sans consé-

quence autre que de perdre le fichier incriminé.

**Comment expliquez-vous que les FAI soient aujourd'hui d'accord pour expérimenter le filtrage, alors qu'ils y ont été longtemps opposés ?**

Les mentalités ont changé, le contexte également. La bataille du haut débit où tout était bon, même parfois les excès, pour convaincre le consommateur d'augmenter son abonnement, est gagnée. Les FAI sont aujourd'hui à la recherche de nouveaux services à forte valeur ajoutée tels que la vidéo à la demande. Cela passe nécessairement par des relations apaisées et une vraie coopération avec les industries culturelles, et par une meilleure maîtrise de l'exploitation technique de leur propre réseau. Le filtrage de contenu, si il est pratiqué en respectant les contraintes opérationnelles, va dans ce sens.

PROPOS RECUEILLIS PAR G.P.



Michel Roux.

il sera possible d'être sélectif et de ne traiter que les fichiers recherchés. Cela passe, à notre sens, par un pilotage intelligent des équipements déjà en place dans les réseaux.

**Est-il réaliste, à horizon deux ans, que le filtrage des réseaux pour ne pas laisser passer les fichiers**